

31H15

SAINT-GUILAUME-D'UPTON

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Substance extraite:**  
 G: Gravier, C: Dolomite, U: Autre  
 S: Sable, F: Ferromanganésien, P: Ferreux concassé, X: Calcite  
 C: Calcaire, J: Terre jaune, R: Résidu miniers inertes  
 D: Pierre dimensionnelle, M: Marbre, S: Sable  
 E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

**Statut du site d'extraction:**  
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure:**  
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement à la désignation sur carte  
 ou par l'effet d'une autre loi  
 Exploitation minière par arrêté ministériel

**Contrainte mineure:**  
 Périmètre urbanisé  
 Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte  
 par arrêté ministériel  
 Le zonement et l'exploitation minière pour le pétrole  
 et le gaz naturel sont permises  
 Terrain ou le droit de jalonner et de désigner sur carte  
 est temporairement suspendu  
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte minière:**  
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti  
 à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif:**  
 Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni:**  
 Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
 Mississinani de Bétiame, Essipit, Machevish, Nutsukuan

**Frontières:**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative  
 au centre de la carte en 1998  
 est de 10°30' ouest avec une  
 variation annuelle déclinatoire de 0,5'  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18

**Échelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topographique de cette carte est une compilation de  
 différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un  
 plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation  
 des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée  
 qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie  
 et des Ressources naturelles décline toute responsabilité  
 pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit  
 aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

